

Europarat:Rechtshilfe

C 131.511<sup>6</sup>

Assistance juridique personnes.- L'Assistance juridique a l'intention des personnes demunies, notamment dans les zones urbaines.- (Strasbourg; Conseil de l'Europe) 1976.  
I, 102 S. 4  
(Actes du colloque de droit européen. 6.)